

CM du 18/10/21 :

Présents début de séance : F. Caussil, B. Pallares, M. Pronost, M. Garcia, JC Dupoux, V. Cacheux, S. Bazin, C. Crépon, P. Nougaret

4 procurations de : J. Tassin, A. Sauvaire, A. Sauvaire et L. Got.

Arrivée de Fanny B à 18 h15

Arrivée d'Aline à 18 h 32

### **Point N°1 : Approbation des CM du 12/07 et du 13/09**

Il est décidé de reporter à nouveau l'approbation du compte rendu du CM du 12/07. La proposition retenue serait que ce compte rendu fasse la liste complète de l'ensemble des arguments mis en avant pour motiver l'avis demandé par la préfecture concernant l'entreprise MMR mais sans le faire nominale. Le nombre de voix contre ou d'abstention peut être précisé de façon globale comme habituellement. L'important pour répondre à la demande préfectorale étant que l'ensemble des arguments évoqués apparaissent bien dans le compte rendu.

**Le compte rendu du CM du 13/09 est approuvé à l'unanimité des présents et des procurations soient tous sauf Fanny Bouys et Aline Champsaur qui n'étaient pas encore arrivées. POUR : 13 voix**

### **Point N°2 : Livraison le jeudi 21/10 des 26 arbres dans le cadre de l'opération 8000 arbres**

2 devis : Celui de l'entreprise Trébosc paysagiste est le plus intéressant , il comprend : l'ouverture des 26 fosses de plantation + apport de compost + tuteurs + enlèvement de 6 arbres moribonds sur la rue du Petit Bois. + Décompactage du sol près de l'église ( entre le muret et la table d'orientation + proche de l'olivier) + ramassage des déchets. Montant = 3633 TTC.

On pourra déduire l'évacuation des déchets qui pourra être prise en charge par les employés communaux.

Le 2° devis établi par Nico Votre Jardinier de 5800 euros est écarté

Question : faire attention aux réseaux avant de creuser... Sur ce qui était prévu il reste un arbre dont l'implantation n'a pas été décidé et qui pourrait être utilisé dans le lieu « détente » du local technique.

Date : livraison des arbres le 21/10 et intervention du paysagiste début novembre. Dans le laps de temps, les arbres seront stockés au local technique.

**Vote : POUR :14 voix et ABSTENTION : 1 voix**

### **Point N°3 : Discussion sur la méthode à adopter pour la toiture de la salle polyvalente.**

Demande de devis supplémentaire. JC Dupoux se propose de faire faire un devis en PSP doublé de tuiles canal de parement. Le conseil municipal vote le devis proposé dont nous disposons d'un montant de 26 500, 98 euros en attente d'un nouveau devis éventuel.

**Vote : POUR : 14 voix et ABSTENTION : 1 voix**

### **Point N°4 :**

Travaux bien engagé. Enfouissement des lignes à poursuivre jusqu'à l'intersection de la route d'Assas/ Chemin du poulaillou) ( dite « la banane ») . Il s'agit d'engager la deuxième tranche de travaux ( chemin de Clapiers principalement) Il faut engager des frais d'étude frais de 4800 euros TTC (où passe les réseaux?).

**Vote : POUR : 15 voix (unanimité)**

### **Point N°5 : Convention scolaire/ piscine**

**Vote : POUR : 15 voix (unanimité)**

**Point N°6 : Aménagement de la place Saint Vincent :**

6 Places de parking maintenues mais alignées sur les maisons + 4 places en face. Elimination de 2 places de parking donc impact minime pour les riverains. Ce qui est prévu : la végétalisation, le traitement uniforme de la chaussée depuis la salle E. Dubois ( ce qui implique une reprise de ce qui existe actuellement) +pause de jardinière en face pour éviter que des voitures se garent de l'autre côté +création d'un poste incendie.

Concertation avec les gens du quartier à organiser pour les informer et recueillir leurs avis/desiderata. On vote sur le projet avec l'idée d'obtenir des subventions au titre de la voirie 2022 + un devis voirie.

**Vote : POUR : 15 (à l'unanimité).**

**Point N°7 : L'ONF a lancé une pétition pour alerter l'opinion publique sur les réformes en cours et les difficultés financières de l'institution.** Le conseil municipal approuve le soutien à cette démarche et accepte cette pétition.

**Vote : POUR 15 voix (à l'unanimité).**

Information de F.C. : rachat de petites parcelles sur la commune au point mort, grande lenteur car les notaires s'en désintéressent. Des mécontents sur l'arrêté municipal anti moto qu'il faut renvoyer sur des pistes spécifiques.

**Point N°8 : Contentieux avec M. Greff.**

Déclaration préalable de travaux caduque d'où première attaque puis 2° attaque sur une perte de loyers alors que sa demande de permis est pour une résidence principale. La commune décide d'engager une contre attaque pour extorsion de fonds car depuis quelques temps M. Greff multiplie les attaques.

**Vote : POUR : 15 (à l'unanimité).**

**Point N°9 : Local commercial du Petit Bois :**

Départ du médecin généraliste on recherche un nouveau médecin. Autorisation de réduire la durée du préavis et faire faire l'état des lieux.

**Vote : POUR 14 voix . Abstention 1 voix**

**Point 10 :**

Devis : 11269 euros TTC table d'entrée de laverie + tout un matériel de professionnel pour sécher une quarantaine de plats en inox .

Question : Pourquoi pas deux machines plutôt qu'une pour assurer un minimum en cas de panne ?

Réponse : il semblerait qu'il n'y ait pas la place pour deux machines

On suggère qu'il faudrait avoir d'autres devis mais il faut aller vite car le personnel a besoin d'une réponse

**Vote : POUR : 15 voix (à l'unanimité pour être d'accord pour changer le matériel mais pour le montant on attend de nouveaux devis pour voter le montant. Ce point devra donc faire à nouveau l'objet d'un vote mais le principe d'un achat est accordé).**

**Point 11 : Bilan financier intermédiaire avant la clôture du 15/12 /21**

La tendance est au vert. + 87 000 euros alors que nous ne devrions avoir que 5000 euros ( selon les prévisions) Le compte de fonctionnement excédentaire.

Compte d'investissement ( école, enfouissement et atelier services techniques) .

On devrait être + 20 000 euros.

Taxe récupérée sur la vente des maisons. = 30 000 euros environ.

Endettement : prêts à 1 % auprès du crédit agricole. + Emprunt de 300 000 euros à 0,75 % donc notre renégociation des prêts a été bénéfique pour la commune.

**Point 12 : Remboursement de frais de formation de 187, 21 euros ( à V. Cacheux)**

CR fait par Valère Cacheux sur la formation suivie à Marseille concernant la démocratie de construction, (avec Jo Spigel et R. Glucksman). l'objectif central : Comment rendre les électeurs acteurs et non consommateurs ? Des débats pour montrer que de petites actions peuvent être portées par des citoyens lambda ( rôle des réseaux sociaux). 1° Jour : formation rassemblant uniquement des élus. Comment mettre en pratique ce type de démarche. Exemple de St Brieu : distinguer deux aspects : la gestion quotidienne et le montage de projet. Sortir de la politique en silo.

**Vote : POUR 14 voix et Abstention 1voix**

**Point N°13 : Acceptation d'un devis pour la livraison d'un cyprès**

Montant : 137, 50 HT

**Vote : POUR 15 voix (unanimité)**

**Questions diverses :**

Fond de concours pour 2022 : Pour monter un dossier ce n'est pas très compliqué. Il faut un devis, des photos et un dossier à remplir avant le 10 décembre 2021.

Montant maximum : 30 000 euros / commune sachant que cela représente environ 50 % du coût.

Thèmes pour 2022 : Les cheminements doux par exemple.

Des réunions publiques sont à prévoir, l'une avec le SCE pour le quartier de la Faisse + chemin des processions compte rendu sur la mobilité. Une autre réunion avec la population pourrait se faire début décembre selon des modalités à préciser.

Exposition des photos de Thomas Roger qui se ferait au moment de Noël : 88 photos seront installées un peu partout dans le village.

A prévoir : Demande de grilles pour exposer les photos à la CCGPSL. Quelques frais communaux à prévoir.

L'exposition sera en place du 15 Novembre à la mi janvier.

M. Pronost fera un compte rendu de la formation suivie sur la biodiversité et sa valorisation dans le cadre d'une commission environnement.